

Questions orales

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, ou à son messenger. Je ne sais pas qui décidera de répondre. Le ministre de l'Industrie peut bien feindre l'indignation, il ne camouflera pas son malaise et le malaise de tout le gouvernement.

Le président du CRTC déclarait hier, devant le comité parlementaire, que le pouvoir du gouvernement de donner des directives n'a jamais voulu dire que celui-ci pouvait remplacer le CRTC dans son rôle d'établir au Canada une politique de radio-diffusion.

En court-circuitant le processus normal de décision dans ce dossier, en procédant à la mise en place d'un comité spécial comme il l'offrait, en rédigeant un décret incroyablement précis et fait sur mesure pour Power DirecTv, est-ce que le premier ministre, ou son messenger, son exécutant, ne considère pas que le gouvernement a usurpé les pouvoirs du CRTC comme l'affirme le président du CRTC, M. Spicer?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas seulement le droit de donner des directives pour les débats qui se poursuivent ici en Chambre, mais nous avons aussi l'obligation d'établir la meilleure politique qui soit pour la radiodiffusion ici au Canada.

● (1425)

C'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas entendu un seul mot de l'opposition officielle au sujet de politiques de radiodiffusion favorisées par cette dernière.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je serai bref. Quand je vois le genre de réponses que je reçois, je vais essayer de raccourcir ma question et de la clarifier. Peut-être qu'il va comprendre.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Impossible! Impossible qu'il comprenne.

M. Gauthier: Compte tenu de l'attaque absolument sans précédent du président du CRTC, pas n'importe qui, celui que le gouvernement a nommé pour diriger le CRTC, compte tenu de cette attaque, comment le ministre peut-il toujours prétendre que le gouvernement a agi de façon tout à fait normale dans ce dossier? Comment prétendre cela, alors que toutes les décisions gouvernementales sont allées dans le sens de favoriser très directement et de façon très évidente Power DirecTv, dans laquelle le gendre du premier ministre a des intérêts?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il y a un problème avec la thèse du député, c'est que c'est faux. Notre directive n'a favorisé personne. Nous avons proposé au CRTC de créer un système de licence pour n'importe qui. Nous n'avons pas demandé que le CRTC favorise un seul groupe, une seule compagnie, une seule personne.

[Traduction]

Mais il reste que l'ordonnance d'exemption a précisément cet effet. Cette ordonnance ne peut pas faire l'objet d'un appel. Elle existe pour un but très limité qui est conforme à la loi.

Nous avons établi un moyen de déterminer une politique qui, selon nous, servira mieux les intérêts des Canadiens et des consommateurs.

Je n'ai pas encore entendu le député dire s'il est en désaccord avec le groupe d'experts, avec les Amis de la radiodiffusion au Canada et avec l'Association des Consommateurs du Canada, qui disent tous que nous avons pris la bonne décision. Nous suivons leurs conseils, et non ceux du député.

* * *

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Preston Manning (Calgary—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, l'article 23 du Code régissant les conflits d'intérêts contient la ligne directrice suivante:

Le titulaire d'une charge publique doit éviter de [...] sembler se placer dans des situations où il serait redevable à une personne [...] qui pourrait tirer parti d'un traitement de faveur de sa part.

En septembre, le ministre du Patrimoine canadien a fait une entorse flagrante à cette ligne directrice en n'évitant pas de sembler se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Il a participé à un dîner privé où les invités ont dû payer 2 000 \$ pour pouvoir s'entretenir avec le ministre. Plusieurs de ces invités ont ensuite obtenu des contrats du gouvernement.

Le premier ministre avait donc tort lorsqu'il a dit hier, à la Chambre: «... le ministre n'a enfreint aucune des règles et directives que nous avons données.»

Voici ma question: Avant que le premier ministre ne s'enlise davantage, demandera-t-il la démission du ministre du Patrimoine canadien pour avoir enfreint cette ligne directrice?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier. J'ai dit que les ministres, comme tous les députés de tous les partis, participent à des collectes de fonds et que les noms des personnes et les montants versés sont transmis au parti conformément aux lois canadiennes. Tous les ministres et tous les députés le font, et ils doivent respecter les règles établies dans la Loi électorale du Canada. Dans ce cas, le ministre a respecté ces règles.

M. Preston Manning (Calgary—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en 1987, le ministre conservateur Rock LaSalle a donné une réception à 5 000 \$ par personne dans une résidence privée pour un groupe de gens d'affaires ayant des intérêts dans son ministère.

L'opposition libérale a déclaré qu'il s'agissait là d'un conflit d'intérêts et a réclamé la démission du ministre. Le premier ministre Mulroney, ce grand défenseur de l'éthique au sein du gouvernement, a fini par demander à M. LaSalle de démissionner.

Voilà que, en 1994, le ministre libéral du Patrimoine canadien donne un dîner à 2 000 \$ le couvert dans une maison privée pour un groupe de gens d'affaires ayant des intérêts dans son ministère. Nous réclamons sa démission parce qu'il est dans une situation de conflit d'intérêts. Pourtant, le premier ministre nie toute irrégularité.